

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015

*L'an deux mille quinze, le quinze octobre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit octobre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

**Présents :**

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, Mme GILBERT, M. FABRE, M. LAVAUD,

*Conseillers Municipaux.*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme PEGORIER-LELIEVRE

à M. Le Maire

M. LAHSSINI

à Mme DUPUY

M. EL MAHJOUBI

à Mme YAHYA

M. KHINACHE

à M. HAQUIN

**Absentes :**

Mme SEVIN-ALLOUET

Mme CHESNEAU

Arrivée à 21h35

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. Désir QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

## **I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

A la suite de la démission de *Monsieur Patrick Von DAHLE*, son siège de Conseiller Municipal devient vacant. Conformément à l'article L 270 du Code électoral, le candidat de la liste inscrit immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Mme Lilia MOULFI (n°2 sur la liste Energie Citoyenne Ermont) ayant décliné le remplacement de Monsieur Patrick Von DAHLE, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'installation de *Monsieur Patrice LAVAUD* en qualité de Conseiller Municipal.

## **II - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

## **III - AFFAIRES GENERALES**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

### **1) - DESIGNE** par un vote, à scrutin secret, M. Patrice LAVAUD, Conseiller municipal, en remplacement de M. Patrick Von DAHLE pour siéger au sein :

#### **• Des Commissions communales permanentes suivantes :**

- Commission Affaires Générales, Finances
- Commission Solidarité, Handicap, Santé, Logement
- Commission Développement Durable
- Commission Education
- Commission Culture
- Commission Equipement, Urbanisme, Commerces
- Commission Enfance, Jeunesse, Seniors
- Commission Sports

#### **• Des autres Commissions suivantes :**

- Commission communale du Marché d'approvisionnement Saint Flaive.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 33**

**Votants : 33 Pour : 32**

**Bulletin blanc : 1**

**Nombre de voix : M. Patrice LAVAUD : 32 voix**

### **2) - APPROUVE** le principe de procéder à la détermination du nombre de sièges de conseillers communautaires et à leur répartition entre les communes-membres de la nouvelle communauté d'agglomération VAL PARISIS selon un accord local ;

- **APPROUVE** le nombre de 87 conseillers communautaires de la communauté d'agglomération VAL PARISIS ;

- **APPROUVE** la répartition des 87 sièges de conseillers communautaires comme suit :

- o BEAUCHAMP : 3 sièges,
- o BESSANCOURT : 2 sièges,
- o CORMEILLES-EN-PARISIS : 8 sièges,
- o EAUBONNE : 8 sièges,
- o ERMONT : 9 sièges,
- o FRANCONVILLE-LA-GARENNE : 10 sièges,
- o FREPILLON : 1 siège,
- o HERBLAY : 9 sièges,
- o LA FRETTE-SUR-SEINE : 2 sièges,
- o LE PLESSIS BOUCHARD : 3 sièges,
- o MONTIGNY-LES-CORMEILLES : 7 sièges,
- o PIERRELAYE : 3 sièges,
- o SAINT-LEU-LA-FORET : 5 sièges,
- o SANNOIS : 9 sièges,
- o TAVERNY : 8 sièges.

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France de constater la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération VAL PARISIS qui sera intégrée dans ses statuts.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 3) - **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'une salle à la Maison des Associations en faveur du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour la formation des assistantes maternelles de septembre 2015 jusqu'au 13 mai 2016 ;  
- **AUTORISE** le Maire à la signer avec le Conseil départemental du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

#### IV - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **APPROUVE** le nouveau projet d'établissement du Conservatoire municipal Jacques Juteau pour la période 2015-2020.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Abstentions : 4 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE du groupe Générations Ermont et M. LAVAUD du groupe Energie Citoyenne Ermont)**  
**Pour : 29**

#### V - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** d'allouer à l'association « Cultures du Cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200,00 euros pour la saison 2015-2016.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

- 2) - **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 3 600,00 euros à l'association ESSIVAM au titre de son projet *Bain de langue*.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33**

*Arrivée de Mme CHESNEAU à 21h35*

- 3) - **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000,00 euros à l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec ladite association.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU et M. LAVAUD)**  
**Pour : 29**

- 4) - **APPROUVE** les nouveaux termes de la convention avec le Préfet pour le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage pour l'année 2015. Le montant prévisionnel pour 2015 est de 29 139,00 €  
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 5) - **DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel de la commission communale d'accessibilité.

**VI - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCE****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - **APPROUVE** la convention d'occupation et de servitude portant sur le groupe scolaire Victor Hugo, parcelle cadastrée section AD n°1, nécessaire à la création d'un bassin de retenue unitaire enterré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2014.
- 3) - **AUTORISE** le Maire à réaliser la cession du bien sis 25 rue Ernest Renan à Ermont pour un montant de 900 000,00 euros avec la SCI Madeleine Daniélou sise 24 Bvd Victor Hugo - 92 200 Neuilly sur Seine.  
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes afférents (compromis de vente, acte définitif...).

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

**VII - FINANCES****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) Article 1 : La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour le prêt N° 7 735 449 Y remplaçant le Prêt Local Social n° 7708 542 V auprès du Crédit Foncier de France.  
Article 2 : Les caractéristiques du prêt N° 7 735 449 Y consenti par le Crédit Foncier de France sont les suivantes :  
- Montant : 476 683,04 €  
- Durée totale : 27 ans  
- Périodicité des échéances : annuelle  
- Amortissement progressif selon le principe des échéances constantes  
- Taux Effectif Global de 2,54%  
- Faculté de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêt sur les sommes remboursées par anticipation ainsi que des frais de gestion de 1 % du capital restant dû avant remboursement  
Article 3 : La garantie de la commune d'Ermont est accordée à hauteur de 100% jusqu'à complet remboursement.  
Article 4 : Les autres dispositions relatives à la délibération N°12/153 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2012 restent inchangées.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - **VOTE** une autorisation de programme (AP) n° 201502 d'un montant global de 1 120 000 € TTC pour la rénovation de la couverture du gymnase Gaston Rebuffat, ainsi que la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2015	CP2016	TOTAL CP
201502	Maitrise d'oeuvre	100 000 €	100 000 €		100 000 €
	Travaux	1 020 000 €		1 020 000 €	1 020 000 €
	<b>Rénovation de la couverture du gymnase Gaston Rebuffat</b>	<b>1 120 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>1 020 000 €</b>	<b>1 120 000 €</b>

- **AUTORISE** les reports automatiques sur l'année n+1 des crédits de paiement non utilisés sur l'année n ;  
- **APPROUVE** l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :  
• Autofinancement et emprunt : 1 120 000 €  
- **DIT** que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M14.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - **APPROUVE** les demandes d'aides financières auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour les « Lieux d'Accueil Enfants Parents » de la commune pour les années 2013, 2014, 2015 et les suivantes ;  
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférant à ces demandes d'aides financières auprès du Conseil départemental du Val d'Oise.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h00.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**N.B.** : Le compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire et les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHE le 22 octobre 2015**